

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Jean-Marc Huart
Recteur d'Académie
Rectorat de Nancy-Metz
2 rue Philippe de Gueldres
54000 NANCY

Toul, le 27 janvier 2020

N/Réf : 09-2020
Objet : Proposition pour une prospective scolaire territoriale

Monsieur le Recteur,

Comme convenu à la suite à notre échange de ce jour et dans la droite ligne également de ma rencontre avec Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale le 2 décembre dernier, je souhaite, par la présente, vous faire part des propositions en matière de prospective scolaire territoriale pour l'enseignement du premier degré, notamment en secteur rural et péri-urbain, que j'ai formulées en 2017 auprès de Mme Compagnon, alors DASEN de Meurthe et Moselle et qui ont fait l'objet d'un premier prototypage sur les communautés de communes des Terres Toulaises et du pays de Colombey et du Sud Toulais en décembre 2018.

Ces propositions étaient motivées tant par les insatisfactions provoquées par l'exercice - à horizon annuel ou bisannuel - de la carte scolaire, a fortiori dans un contexte démographique régulièrement décroissant que par la nécessité d'optimisation des moyens publics affectés par les collectivités et l'Etat au parc immobilier scolaire.

Elles visent à définir le cadre d'un nouvel exercice de prévision et de planification qui englobe et dépasse en terme de périmètre, de paramètres observés et d'horizon temporel l'exercice de carte scolaire en associant étroitement les collectivités et les services de l'Etat à ceux de l'Éducation Nationale.

En premier lieu, la mise en adéquation des périmètres est un pré-requis indispensable à l'efficacité du dispositif. Les reconfigurations des intercommunalités sous l'effet des lois de décentralisation successives en font aujourd'hui la maille d'organisation territoriale efficace avec laquelle sont invitées à se mettre en cohérence les politiques publiques de l'Etat, dans leur diversité. Demain, au-delà même de la question de la prise de compétence, l'autorité intercommunale doit disposer d'un interlocuteur unique de l'Éducation Nationale sur les questions de carte scolaire.

En second lieu, il convient d'enrichir, au-delà des seules prévisions d'effectif, les données manipulées au cours de cet exercice. L'identification des établissements selon leur typologie (nb de classes, regroupement et nature du regroupement, présence de classes spécialisées), la qualification du bâti (en terme de capacité, de fonctionnalité et d'évolutivité des espaces, de qualité intrinsèque, de coût de fonctionnement), les structures connexes (garde périscolaire, transport scolaire) construisent une

.../...

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

cartographie complète des ressources scolaires de l'intercommunalité. Cette cartographie permettant de visualiser simultanément les périmètres de regroupement, l'état du bâti et les services associés est un préalable indispensable à un exercice de planification.

Enfin, les prévisions d'effectif, elles-mêmes, doivent être enrichies, déployées sur un horizon de 5 à 10 ans et consolidées tant par des remontées de terrain issues des collectivités (PLUI, activité économique, modification des infrastructures, ...) que par les données INSEE issues du recensement et autres études prospectives d'échelle régionale ou nationale.

La consolidation de l'ensemble de ces éléments au travers d'un outil cartographique numérique permet d'envisager le travail annuel ou semestriel d'une cellule intercommunale de prospective composée de vos services, des représentants des collectivités, des services préfectoraux et des parlementaires ayant pour objectif d'envisager, de façon concertée et anticipée, les évolutions du positionnement géographique et de la typologie des établissements. Ce travail de prospective n'a pas vocation à remplacer l'exercice annuel de programmation de la carte scolaire procédant aux retraits et implantations de postes, mais il permet d'augmenter sa pertinence et son acceptabilité. Au-delà, il garantit une couverture optimisée des besoins en intégrant l'ensemble des services de prise en charge de la petite enfance et permet une juste affectation des moyens publics.

L'exercice réalisé en décembre 2018 avait permis, à partir des seules données de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, de construire un premier tableau de bord, prétexte à ouvrir avec les élus réunis en sous-préfecture de Toul un dialogue prometteur. Sans méconnaître les écueils de la consolidation des données, et en saluant l'actuelle diffusion de ces tableaux de bord sur les différents bassins du département, je propose que soit initiée la seconde phase de la conception de ce dispositif en sollicitant notamment les services de l'INSEE pour approfondir le prototype toulouais. Sa modélisation à l'échelle départementale pourrait dès lors être envisagée à court terme. Je sollicite pour ma part a minima son extension sur les communautés de communes du Pays du Saintois et de Moselle et Madon.

Dans cette perspective, je me tiens à votre entière disposition et ne doute pas de votre intérêt pour cette approche coopérative et innovante au service de l'efficacité de l'action publique. Je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

D. Potier



Dominique Potier

Copies à :
Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
Madame la Présidente de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle
Messieurs les Présidents des communautés de communes des Terres Toulouises, du Pays de Colombey et du Sud Toulouais, de Moselle et Madon, du Pays du Saintois